**AgroDirigeants**

**Compte rendu de la conférence du 5 juin 2014 :**

**Risque pénal en entreprise: un risque à anticiper !**

**Parthenia nous a proposé de sensibiliser les AgroDirigeants au risque pénal et c’est ainsi que le 5 juin dernier le quai Voltaire s’est transformé en quai des Orfèvres !**

**Parthenia est une société de conseil intervenant sur la prévention et la gestion de crise, dans les domaines financiers, juridiques, de la communication et des ressources humaines. Depuis deux ans, Parthenia s’est spécialisé dans la gestion de crise, notamment pénale et sociale, sous le slogan « Mieux vaut prévenir… » et le concept de base : « Vivre une situation de crise pour mieux la vivre».   
François Beauchêne co-dirigeant de cette société et ancien Directeur Juridique, accompagnée d’Isabelle Pinquet, ex DRH , nous ont donné un aperçu des formations et des expertises qu’ils sont amenés à réaliser auprès de leurs clients, alliant à la fois partie théorique mais surtout une partie pratique sous forme de mise en situation.**

**De fait, nous avons vécu une garde à vue fictive…..et nous nous sommes vite pris au jeu. Un « polar » avec des AgroDirigeants comme acteurs et des policiers en tenue, des menottes, des pressions morales, des réflexions blessantes ……..l’ambiance en quelques minutes est devenue très lourde. Pour mémoire, une garde à vue a pour objectif de mettre le prévenu en état de choc afin d’anesthésier sa capacité d’analyse et ses réactions, sans que celui-ci connaisse les charges qui lui sont reprochées. Cela arrive très vite, même dans un jeu de rôle !**

**Sans préparation, sans connaissance de ses droits….les heures en garde à vue deviennent longues et très éprouvantes psychologiquement.**

**En France, le risque pénal en entreprise est fréquent : 3000 à 4000 dirigeants sont mises en garde à vue tous les ans, et autant font l’objet de perquisitions aussi bien sur leur lieu de travail qu’à leur domicile (et ce qu’ils soient présents ou absents). Ces affaires, pour 60 à 80% du temps ont pour origine une dénonciation.   
Cependant, même si peu aboutissent à un renvoi devant les tribunaux, sauf dans le cas des enquêtes réalisées par des autorités administratives et dans le cas d’infractions sociales, les personnes impliquées restent marquées et ont parfois des séquelles psychologiques importantes.**

**Le responsable pénal dans une entreprise est le chef d’entreprise, le chef d’établissement, le délégataire ou en cas d’absence de celui-ci toute personne « à responsabilités », comme individu représentant l’entreprise et l’entreprise par elle-même.**

**Les différents risquent sur lesquels ils doivent être vigilants sont :**

* **Le droit du travail**
* **L’hygiène, la sécurité, l’environnement**
* **Les infractions commerciales et financières**

**Malheureusement les entreprises sous-estiment ce risque pénal et ne sont pas à même de les gérer correctement.  
En cas d’enquête, il est clé d’être préparé à une garde à vue, une perquisition et que les communications en interne et en externe soient gérées en parallèle. Au préalable, il est souhaitable que des délégations de pouvoir pertinentes aient été réalisées.**

**En conclusion, ces affaires sont en augmentation et nous vous recommandons de vous former si vous êtes chef d’entreprise ou membre de comité de Direction, de vous entourez d’un cabinet de conseil et d’un bon avocat afin de trouver les meilleures solutions pour vous-même et votre entreprise. Alors pourquoi ne pas vivre la situation et faire appel à Parthenia ?**

**Magali Degouy (M83) et Christel Gobert (PG90) pour Agro Dirigeants**

**Illustrations Proposées**

****